



Noix / Noisette

N°09
06/07/2018



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
NOUVELLE-AQUITAINE

Animateur filière

Sandra CHATUFAUD
FREDON Limousin
sandra.chatufaud@fredon-limousin.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET,
Président de la Chambre
Régionale
Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents
Blancs 87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Grand Sud-Ouest
Noix / Noisette N°09
du 06/07/2018 »*



Bulletin disponible sur les sites :

bsv.na.chambagri.fr ; www.mp.chambagri.fr www.fredon-limousin.fr

et le site de la DRAAF

draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018

Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT :
[Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

Noyer

- **Stades phénologiques : Lignification des coques en cours**
- **Carpocapse** : Fin du 1^{er} vol en tous secteurs. **Début du second vol** en cours en secteurs précoces et à venir vers les 8 – 13 juillet en secteurs tardifs. **Périodes à risques** élevées avec l'intensification des pontes à partir des 8 – 16 juillet et celles des éclosions dès les 16 – 24 juillet, selon les secteurs.
- **Mouche du brou : Risque en cours** avec les premières captures signalées depuis le 2 juillet. Observer régulièrement les pièges, plaques jaunes engluées.
- **Pucerons** : Présence de pucerons ainsi que des auxiliaires qui suffisent à la régulation du ravageur.
- **Bactériose** : Fin de la période de sensibilité. Toutefois si des arbres sont déjà contaminés, le risque de contamination persiste en cas de blessures (vent, grêle).
- **Anthraxose** : La période de sensibilité est terminée. Toutefois des contaminations secondaires peuvent avoir lieu lors des prochains épisodes pluvieux dans les parcelles contaminées.

Noisetier

- **Balanin** : La période actuelle correspond à celle des émergences.
- **Punaises** : Risque élevé de piqûres en cas de présence d'individus.
- **Anthraxose** : Présence de taches sur les involucre. Le risque de contamination est faible par temps chaud et sec.

- **Stades phénologiques**

L'ensemble des variétés sont **en cours de lignification des coques**.

- **Grêle**

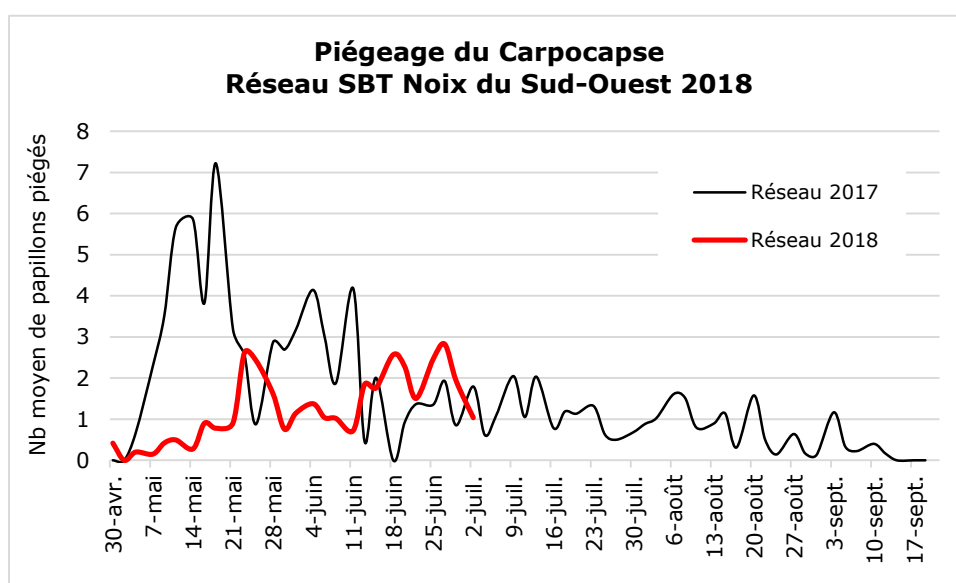
Les blessures causées par la grêle peuvent constituer des portes d'entrée aux bactéries et champignons.

- **Carpocapse (*Cydia pomonella*)**

Observations du réseau

On observe à nouveau des captures assez élevées du 11 au 27 juin ; ceci peut s'expliquer par :

- le retour des conditions climatiques sèches et chaudes qui sont favorables aux émergences du carpocapse,
- le changement de la capsule,
- le début des émergences de la 2nde génération de papillons qui se croise avec la fin de la 1^{ère} génération.



Données du modèle :

Au 6 juillet, la modélisation indique que le 1^{er} vol est terminé pour l'ensemble des secteurs.

Evaluation du risque :

Le second vol a débuté depuis les 2 - 5 juillet en secteurs précoces et il devrait débiter vers les 8 - 13 juillet en secteurs tardifs.

Les périodes à risques débiteront avec l'intensification des pontes à partir des 8 - 16 juillet et celles des éclosions dès les 16 - 24 juillet, selon les secteurs.

- **Mouche du brou (*Rhagoletis completa*)**

Observations du réseau

Le réseau de piégeages mis en place fin juin a permis de détecter les premières mouches du brou depuis le 2 juillet :

Dép.	Communes avec pièges positifs en 2018	nouvelles communes contaminées	année 1ère contamination
16	Nonac		2016
	Pillac		2015
	Salle Lavalette		2013
24	Beynac	1	2018
	Le Buisson Cadouin		2016
	Cénac et St Julien		2012
	Domme		2015
	Lamothe-Montravel		2013
	Nanteuil Auriac de Bourzac		2015
	St Cyprien		2015
33	Margueron		2015
	Ste Terre		2010
46	Grezels	1	2018
	Luzech		2011
	Martel		2014
	Mercuès		2013
	Montbrun		2016
	Montvalent		2015
	Pradines	1	2018

Le piège, plaque jaune engluée (23*40 cm), doit être posé le plus haut possible à proximité des noix.

- ✚ Dans le cas d'un verger contaminé, le piège devra être positionné dans la zone du foyer.
- ✚ Dans les vergers non contaminés, le piège sera installé dans une zone dense du verger, à proximité d'un point d'eau et/ou d'un bois, sur un pollinisateur (Meylanaise)

Les producteurs-observateurs volontaires communiquent tous les lundis les résultats des relevés de pièges, y compris lorsqu'aucune mouche n'a été capturée, aux numéros de la FREDON limousin :

- ✚ 05 44 19 10 28 (répondeur 7j/7) ;
- ✚ 05 55 04 64 12 (fax) ;
- ✚ Possibilité d'envoi des résultats par mail : mouchedubrou.sudouest@gmail.com

Evaluation du risque :

Risque élevé en cours.

La surveillance des pièges est actuellement importante afin de gérer au mieux la présence de ce ravageur.

La mise en place de pièges dans les parcelles situées dans les communes contaminées ou à proximité peut encore se faire.

- **Puceron (*Callaphis juglandis*)**

Observations

On observe des colonies de pucerons sur les feuilles dans quelques vergers, dont certains présentent une population importante.

Evaluation du risque – pucerons :

Les auxiliaires (coccinelles, chrysopes,...) peuvent souvent suffire pour maintenir les populations de pucerons en dessous d'un seuil critique.

Maintenir la surveillance des arbres, un aspect luisant du feuillage trahira aisément la présence de pucerons.

- **Anthraxose du noyer (*Gnomonia leptospyla*)**

Observations

Des taches d'anthraxose sont observées dans certaines parcelles mais dans l'ensemble, la situation des vergers semble saine au niveau du feuillage.

Evaluation du risque :

La période de sensibilité est terminée. Toutefois des contaminations secondaires peuvent avoir lieu lors des prochains épisodes pluvieux dans les parcelles contaminées.

- **Bactériose (*Xanthomonas campestris* pv. *Juglandis*)**

Observations

Les symptômes sont notés sur les fruits et les feuilles sur quelques parcelles.

Evaluation du risque :

La période de forte sensibilité du noyer vis à vis de la bactériose est achevée.

Pour autant, **la bactériose reste également présente sur les arbres contaminés et peut se réactiver lors d'épisodes humides.**

Le risque est alors proportionnel à la réceptivité du végétal : **en présence de blessures** dues au vent, à une pluie violente ou à la grêle (orages), **les bactéries peuvent pénétrer dans la plante et engendrer des dégâts.**

Noisetier

- **Balanin des noisettes (*Curculio nucum*)**

Evaluation du risque :

La période actuelle correspond à celle des pontes et au développement larvaire à l'intérieur du fruit.

- **Punaises**

Evaluation du risque :

En cas de présence d'individus en vergers, le risque de piqûres est important.

- **Anthraxose (*Sphaceloma coryli*)**

Evaluation du risque :

Avec un temps chaud et sec, le développement de la maladie est faible. **Le risque d'attaque sur fruits est néanmoins important dans les vergers contaminés.**

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Grand Sud-Ouest sont les suivantes :

✦ **pour la partie Noix :** FREDON Limousin, les Chambres d'Agriculture de la Corrèze, de la Dordogne et du Lot, la station expérimentale de Creysse, les coopératives PERLIM Noix / COOPCERNO / PROMONOIX / LA PERIGOURDINE / CAPEL / SOVECOPE / UNICOQUE

✦ **pour la partie Noisette :** CAPEL / Chambre d'Agriculture du Lot / FREDON Limousin

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".